



Cotonou, le 16 février 2024

N° 001 /MISP/DC/SGM/DCPR/SA

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Il est relancé pour compter du **vendredi 16 février 2024**, le dépôt de dossier de candidature au concours de recrutement de mille cent (1100) élèves agents de Police municipale au titre de l'année 2023 au profit des communes de Cotonou, d'Abomey-calavi, de Porto-Novo, de Ouidah, de Parakou, de Djougou et de Sèmè-podji.

1°- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé d'aucune des incapacités prévues par la loi ;
- être âgé, au 31 décembre 2023, de **20 ans au moins et de 25 ans au plus (c'est-à-dire être né au plus tôt le 31 décembre 1998 et au plus tard le 31 décembre 2003)** ;
- avoir obligatoirement une taille minimale de :
 - 1,70 m pour les candidats de sexe masculin ;
 - 1,65 m pour ceux de sexe féminin.
- ne pas être fonctionnaire ou contractuel de l'Etat ;
- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation, même assortie de sursis.

2°- DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

- une chemise dossier portant inscriptions du nom, prénoms, commune au titre de laquelle la candidature est déposée, département de ladite commune ;
- une demande manuscrite dûment signée du (de la) candidat (e) qui précisera la commune au titre de laquelle il (elle) postule et adressée au Directeur général de la Police républicaine ;
- une copie de l'acte de naissance sécurisé ou légalisé ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers ;
- une copie légalisée du diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire (BAC) ou de l'attestation ou de l'équivalence du BAC obtenu à l'étranger ou de tout autre diplôme reconnu équivalent;
- un certificat d'individualité en cas de disparité des patronymes et prénoms sur les pièces ;
- deux enveloppes timbrées (format moyen) portant l'adresse du candidat ;
- une quittance du droit d'inscription fixé à dix mille (10.000) francs CFA à verser au Trésor public ;
- une fiche de renseignements disponible au niveau des Directions départementales de la Police républicaine sus citées, à remplir et à signer obligatoirement par le candidat au moment du dépôt du dossier ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou de la carte d'identité CEDEAO ou du passeport en cours de validité.

NB : Les récépissés de dépôt de demande de la carte d'identité ou du passeport ne sont pas acceptés. Les récépissés de demande de diplômes de même que les certificats d'authenticité délivrés par la Commission nationale d'Etude des Equivalences de Diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'équivalence.

3° - EPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves du concours se dérouleront en deux (02) phases :

- la phase d'admissibilité comporte :
 - une (01) épreuve d'endurance qui consiste à courir sur une piste pendant douze (12) minutes ;
 - une (01) épreuve de vitesse de cent (**100**) mètres pour les candidats de sexe masculin et de quatre-vingt (**80**) mètres pour les candidats de sexe féminin;
- la phase d'admission est constituée de deux (02) épreuves écrites :
 - un (01) rapport d'intervention d'une durée de deux (02) heures qui est un compte rendu structuré relatant des informations précises et complètes ;
 - une étude de texte sur des questions d'actualité, d'une durée d'une (01) heure trente (30) minutes.

Deux mille (**2000**) candidats seront retenus par ordre de mérite au titre des communes concernées à l'issue de la phase d'admissibilité pour prendre part à la phase d'admission.

4° - DATE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans les directions départementales de la Police républicaine du **vendredi 16 février 2024** au **vendredi 09 mars 2024**.

5° - CENTRES DE COMPOSITION

Les épreuves de la phase d'admissibilité se dérouleront dans les centres retenus par département et seront précisés ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, prière consulter le site de la Direction générale de la Police républicaine www.dgpr.bj ou se rapprocher des Directions Départementales de la Police républicaine ou des préfectures et des communes concernées.



LE MINISTRE
Alassane SEIDOU